

PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 19 NOVEMBRE 2015**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 19 novembre 2015*

Aujourd'hui, à douze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 51 Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.